

## Rapport de la Commission des Finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°04/2020

### Comptes 2019

#### Organisation

Sous la présidence de Monsieur Philippe Vaucher, la Commission des Finances s'est rassemblée 2 fois en plenum (video-conférences Zoom des 21 et 27 avril 2020). Elle s'est constituée en trois sous-commissions, afin d'examiner en détails les comptes 2019 des dicastères attribués (les sous-commissions se sont coordonnées à deux occasions). Les trois sous-commissions ont obtenu réponses aux point ouverts lors de leurs video-conférences respectives (Zoom du 6 mai 2020) en « présence » des membres concernés de la Municipalité.

L'organisation fut la suivante :

#### **Administration générale, instruction publique et finances**

COFIN : M. Maggioni, M. Mottier, M. Studer

Municipalité : M. Sueur, M. Somsky

#### **Travaux et sécurité publique**

COFIN : Mme Testaz-Rouiller, M. Vaucher, M. Corbaz

Municipalité : Mme Muller Achtari, M. Menétrey, M. Marchand, M. Guex, M. Amaudruz

#### **Domaines et bâtiments et sécurité sociale**

COFIN : Mme Longchamp-Geiser, Mme Corbaz-Schwarz, M. Brulé

Municipalité : M. Amaudruz, M. Menétrey, M. Guex

#### Préambule

La Cofin relève l'excellent établissement et la clarté du Préavis 04/2020, soit tant la présentation des comptes 2019 que les commentaires transmis séparément. La Cofin a beaucoup apprécié l'ouverture et la transparence des informations transmises lors des différents échanges « virtuels » occasionnés. Chaque sollicitation demeurée ouverte a été suivie par l'envoi d'emails contenant des éléments de clarification.

La Commission tient à relever qu'elle s'est inquiétée des effets de la pandémie sur les FINANCES COMMUNALES pour 2020 et ensuite ... Elle a d'ores et déjà eu confirmation de la part de la Municipalité, que celle-ci travaille sur cette problématique et que des plans d'actions sont étudiés, avec le soutien de BDO, afin d'évaluer au mieux l'impact sur les rentrées fiscales, et ainsi prendre des mesures proportionnées. La Cofin va accompagner la démarche et a souhaité actuellement entièrement dissocier toutes considérations en la matière, puisque ce Préavis ne concerne « que » les comptes 2019 !

## Commentaires généraux

Les comptes 2019 se soldent par un déficit de CHF 1'446'297.08, soit un peu mieux que budgété.

Les charges de fonctionnement par nature ont attiré l'attention des commissaires ; de substantielles économies ont été réalisées dans les comptes 311 (Achat de mobilier), 312 (Achats d'eau et d'énergie), 314 (Entretien des routes) et 318 (Honoraires et prestations de services). Toutefois, à la lecture des remarques, il s'avère que plusieurs dépenses ont été décalées dans le temps et se répercuteront en conséquence sur 2020, notamment dans le dicastère des bâtiments.

## Commentaires sur les comptes de fonctionnement par dicastère

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

Il est à relever que les charges de cette rubrique des comptes de fonctionnement dépassent le budget de CHF 110'000.-- environ (dont la majeure partie provient des transports) ; les Affaires culturelles (150) ont été moins dépensières que budgété. Le dépassement de charge est inférieur à 2 %.

#### 110 - Administration communale

La Cofin souligne avec satisfaction que le différend qui opposait la Commune à la société initialement choisie pour la production d'un film a été résolu, et que l'avance faite a pu être intégralement récupérée. Par contre, la Cofin s'inquiète de la croissance des frais de contentieux, lesquels sont semble-t-il encore étroitement liés à la « taxe poubelle ».

#### 130 - Personnel et assurances

L'écart de croissance entre les charges sociales qui augmentent proportionnellement plus vite que les traitements du personnel, s'explique d'une part parce que ces charges s'appliquent également aux rétributions des Municipaux (102.3003), et d'autre part par un changement du règlement de la Caisse de pension.

#### 150 - Subventions

A plusieurs reprises, des interventions au Conseil ont sollicité l'apport de précisions quant aux subventions allouées par la Municipalité. Des informations ont été données sur les montants versés aux sociétés locales. Dans un but de transparence et de conformité à l'esprit de la Loi sur les subventions (LSubv) du 22 février 2005 et son règlement d'application (1er novembre 2006), les prestations en nature doivent aussi être valorisées. La Municipalité a argumenté que dans le cadre MCH2, le nouveau plan comptable comprendra la comptabilité analytique. Tout en tenant compte de la surcharge de l'Administration communale et notamment des Chefs de service, provoquée par de nombreux chantiers ouverts, la Cofin souhaite que les affectations ou répartitions simples (comme p.ex. les frais de location « offerts ») puissent être assez rapidement définies, que les charges salariales du personnel mis à disposition puissent être valorisées (au moins dans un deuxième temps). Un document devrait pouvoir présenter une vue d'ensemble des subventions (au sens décrit ci-dessus) et des mandats attribués par la Municipalité.

## 2. FINANCES

Les charges de cette rubrique sont maîtrisées, car légèrement inférieures au budget. Par contre, les revenus, qui sont budgétés sur la base d'informations reçues du Canton, ont été surévalués au moment du budget ; il en résulte une insuffisance de recettes d'environ CHF 930'000.--.

### 210 - Impôts

Les comptes accusant le plus de retard par rapport au budget sont les suivants :

- *Impôt sur la fortune des personnes physiques (-CHF 640'000.- env.)*
- *Impôt à la source (-CHF 250'000.-- env.)*
- *Droits de mutations (-CHF 350'000.-- env. )*
- *Impôt sur les successions (-CHF 270'000.-- env.)*

Si l'imposition sur les personnes morales se situe au-dessus des chiffres du budget, il est important de rappeler que ce dernier avait été dressé sans maîtrise réelle de l'impact de la RIE3, et globalement que l'écart par rapport aux chiffres réalisés en 2018 est une diminution de l'ordre de 10 % sur les 2 sous-rubriques principales de l'imposition des personnes morales, que sont l'impôt sur le capital et celui sur le bénéfice. Toutefois, cet écart est plus que compensé par la « Compensation cantonale RIE 3 », laquelle correspond peu ou prou aux attentes de la Commune.

### 230 - Attributions fonds de réserve et amortissements

L'amortissement sur les investissements de la Commune commence une fois que la comptabilité relative au préavis est bouclée. Hors certains préavis n'étaient pas bouclés au 31.12.2019, le plus important étant celui relatif au terrain de sport synthétique au Châtaignier.

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### Incivilités/Vandalisme/Déprédations

La Commune subit de nombreux actes de vandalismes. Les assurances ne remboursent pas la totalité des remises en état. Les malfrats ne sont que très rarement en mesure de rembourser les déprédations occasionnées. Les coûts y relatifs seront de plus en plus conséquents ! Sur les quatre dernières années, les coûts occasionnés furent les suivants :

2019 : CHF 56'386.35	2017 : CHF 74'048.--
2018 : CHF 39'282.70	2016 : CHF 30'219.65.

### OIBT - Mise en conformité des installations électriques

Il n'existe pas de planification préventive à ce sujet ! Les coûts dépendent donc des initiatives des instances de contrôles ; des mesures seront occasionnées, afin d'optimiser l'impact budgétaire y relatif.

### Rénovation Mottier E et F (piscine et salles de gym)

Il y a quelques mois, M. Christian Ménetrey a informé la Cofin des déboires rencontrés avec ce projet. Il est normal qu'aucun coût extraordinaire n'apparaisse dans les comptes de 2019, car ceux-ci demeurent actuellement dans le cadre du préavis. Les différentes négociations et actions en vue d'une finalisation n'ont pas encore abouti ! Un montant d'environ neuf cent mille francs a été estimé et pré-annoncé à la Cofin. Ceci fera l'objet d'un préavis dès que le montant final sera connu et maîtrisé !

## 3500 - Comptes communs

### Entretien non prévisible des bâtiments

Le montant de l'entretien non prévisible a rencontré une forte augmentation pour un total de CHF 532'100.45 par rapport à un montant de CHF 190'000.- prévu au budget et par rapport aux années précédentes.

Budget 2019 :	CHF 190'000.--
Comptes 2019 :	CHF 532'100.45
Comptes 2018 :	CHF 217'923.55
Comptes 2017 :	CHF 300'711.58.

### Comptes "Réparations programmées du bâtiment" - (comptes 3141...)

La Cofin retient l'attention du Conseil communal quant au fait que les charges liées aux réparations programmées pour l'année 2019 sont clairement inférieures au budget 2019. Il en résulte donc un report des réparations sur les prochaines années et il est important de retenir que ces diminutions ne sont pas des économies.

Voici les détails du report de ces réparations programmées :

Budget 2019 :	CHF 753'600.--	
Comptes 2019 :	CHF 299'146.45	
Différence :	CHF 454'453.55	Réparations reportées sur 2020 ou plus tard

- Réparations reportées pour 2020 : CHF 381'300.--
- Réparations reportées pour plus tard : CHF 73'153.33.

Les raisons principales des reports sont :

- D'autres travaux sur le même site seront faits en même temps, donc gain au niveau de l'installation du matériel (échafaudage ; matériel, ...)
- Les travaux de réparations n'étaient pas urgents et peuvent être exécutés dans les années qui vont suivre (2020, 2021, ...).

Les réparations reportées pour un montant de CHF 381'300.-- sur l'année 2020 sont déjà comprises dans le budget 2020. Il n'y aura donc pas de montant supplémentaire dû à ces reports.

## 3189 - Frais d'études

Les frais d'études sont nettement moins élevés que ceux prévus au budget. La raison est que le projet d'étude pour la réfection du collège des Planches a été reporté.

## 3505 - Complexe sportif du Mottier

Le commentaire général informe que les charges sont inférieures en raison du report de la mise en service du bâtiment, alors que les frais liés aux surveillants de bains et au traitement du personnel ne sont pas en ligne avec le commentaire. Cette différence provient du fait que les contrats avec les surveillants de bains ont été faits avec une date prévue plus tôt que la date effective. La Commune a donc dû s'acquitter de ces charges en conformité avec les contrats signés.

## 3508 - Collège des planches

Le commentaire indique que le bâtiment est actuellement hors service. Les revenus enregistrés en 2019 proviennent pour une part de la location au jardin d'enfants "Les mille pattes" et de la location du local à la PC.

## 3509 - Bâtiment locatif du Petit-Mont

Le commentaire ajouté est lié au compte 3902.00 (entretien non prévisible du bâtiment). La Cofin demande la modification de l'emplacement de l'astérisque et le montant du commentaire qui ne sera pas de -3'700.-- mais de + 8'311.50 ; elle demande à voir les incidences sur les différents tableaux comparatifs.

## 3510 - Auberge Communale

Entretien courant du bâtiment : Le dépassement est justifié par le rachat du matériel d'exploitation de l'ancien locataire. Le changement de tenancier a généré des coûts non prévus : d'une part lors du départ de l'ancien locataire, d'autre part pour les remises en état initiées avant l'arrivée du tenancier actuel.

## 3519 - Cantine du Châtaignier

Le montant de la location du site est comparable au montant enregistré en 2018, alors qu'une partie de l'emplacement n'a pas pu être louée pendant durant 2019. Suite à la demande de la Cofin à la Municipalité, il s'avère que le 99 % des locations à des personnes privées concerne le foyer du Châtaignier et que la cantine est généralement utilisée par les sociétés locales qui ne paient pas de location pour les salles.

## 3526 - Collège des Martines

Les réparations programmées dévoilent un important surcoût. Il s'agit de la rénovation du dispositif multimédia, y compris le réseau informatique avec accès wifi.

## 3534 - Collège du Rionzi

Le montant en lien avec le coût d'entretien des bâtiments concerne des contrats d'entretien.

## 4. TRAVAUX

### 430 - Réseau routier

Le concept d'utilisation de véhicules utilitaires électriques a été réestimé et a provoqué une économie substantielle !

L'acquisition de produits de déneigement dépend du besoin d'approvisionnement du silo. La comparaison avec l'intensité hivernale n'est pas représentative. Il faut considérer deux demi-hivers (janvier à mars + novembre à décembre) sur le plan comptable, et non pas le « dernier hiver !

## 450 - Ordures et déchets

Le nouveau concept d'élimination des ordures entre plus tard en vigueur. Les coûts sont donc inférieurs à la planification. Il ne s'agit pas de report sur 2021. Le budget est confirmé.

Ce compte est équilibré (charges = revenus). Pour cela, il faut noter qu'en 2019, aucun prélèvement sur les financements spéciaux n'a été nécessaire, alors que le budget le prévoyait. En contrepartie, il fut possible d'attribuer des montants en tant qu'attribution au fonds de réserve et en tant qu'attribution aux financements spéciaux. La corrélation entre ces comptes avec le bilan est conforme.

## 460 - Egouts et épuration

Ce compte est équilibré (charges = revenus). Pour cela, il faut noter qu'en 2019, aucun prélèvement sur les financements spéciaux n'a été nécessaire, alors que le budget le prévoyait. En contre partie il fut possible d'attribuer un montant en tant qu'attribution aux financements spéciaux. La corrélation de ces comptes avec le bilan est conforme.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Les charges sont également maîtrisées dans cette rubrique et sont de CHF 140'000.-- environ inférieures au budget (+/- 1 % d'écart).

### 570 - Réfectoire scolaire

Les charges sont au-dessus du budget, mais l'écart est en-dessous des seuils de justification. Toutefois, une comparaison par rapport à 2018 met en évidence un transfert de charges de tiers, sur des charges prises en compte par la Commune.

## 6. SECURITE PUBLIQUE

Les commentaires étant suffisamment explicites, la Cofin n'a pas d'élément spécifique à relever concernant ce groupe de comptes.

## 7. SECURITE SOCIALE

### 710 - Service administratif

Le paiement du loyer pour les locaux de l'UAPE du Rionzi apparaît dans le compte 4271.10, car ces objets sont loués par la Commune du Mont-sur-Lausanne, qui reloue ensuite à l'EFAJE. Concernant les deux autres UAPE de la Commune, rien n'apparaît dans les comptes communaux, car les contrats de bail sont gérés directement entre l'EFAJE et les propriétaires.

## Recommandation de la Commission des Finances

Au vu des informations et des points relevés, la Commission de Finances, propose aux membres du Conseil communal :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 et par conséquent le préavis 04/2020 tel que présenté par la Municipalité ;
- de porter l'excédent de charges de CHF 1'446'297.08 en diminution du compte 9290.00 - **Capital**.

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 mai 2020

Le président-rapporteur: Philippe Vaucher



Les membres: Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Nadège Longchamp-Geiser



Olivier Maggioni



Cédric Mottier



Remo Studer



Claudine Testaz-Rouiller

